

AVIS D'INTERRUPTION DES SERVICES D'AQUEDUC et AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU

N'utilisez pas l'eau du robinet sans l'avoir fait bouillir à gros bouillons, pendant au moins une minute, ou utilisez de l'eau embouteillée.

Nous vous invitons à partager le présent avis avec vos connaissances et voisins, notamment des personnes isolées ou dont la santé est précaire.

INTERRUPTION TEMPORAIRE DES SERVICES D'AQUEDUC

En raison d'un bris d'équipements sur le réseau de distribution de la Régie d'aqueduc de Grand Pré, nous vous informons d'une interruption des services d'aqueduc pour les municipalités de Saint-Léon-le-Grand et Yamachiche.

Date : 10 juillet 2026

AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF DE L'EAU

Dès le rétablissement du service d'aqueduc, l'eau sera impropre à la consommation et ce, jusqu'à un avis contraire de la Régie d'aqueduc de Grand Pré.

QUE DEVEZ-VOUS FAIRE?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages;
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés;
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.);
- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.);
- Fabriquer des glaçons;
- Se brosser les dents et se rincer la bouche;
- Abreuver les animaux de compagnie.

Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs), boissons et aliments préparés après le 10 juillet 2026 avec l'eau du robinet non bouillie.

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée;
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher;
- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud;
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

Si vous possédez un dispositif de traitement de l'eau à votre résidence, vous devez appliquer les mesures indiquées ci-dessus, à moins qu'il ne s'agisse d'un purificateur domestique conçu pour désinfecter l'eau. Les dispositifs tels les adoucisseurs sont généralement inefficaces pour éliminer les microorganismes.

Écoles, entreprises, commerces et institutions desservis

- Avisez votre clientèle que l'eau est impropre à la consommation.
- Fermez les fontaines d'eau et affichez des avis près des autres robinets où de l'eau reste disponible.

Nous sommes désolés des inconvénients que cette situation peut occasionner et nous vous remercions de votre compréhension. La Régie d'aqueduc de Grand Pré prend actuellement toutes les mesures à sa disposition pour déterminer la source du problème et pour le corriger.

Mario Paillé, Secrétaire-trésorier

10 juillet 2026

Pour toute question, vous pouvez nous joindre au 819-228-0181, l'opérateur de garde au 819-695-0555 ou consulter le site Web suivant : www.regieagp.com.